

10 OCT. 2014

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 24 SEPTEMBRE 2014

DLB 1063/2014

L'an deux mille quatorze et le Mercredi 24 Septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Marc GUERIN, Jean-Camille PALMIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Stéphane HUGONNET, Louis BORRAS, Rémi BOUYALA, Michel CARAYON, Louis CARME, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Didier DIEZ, Alain DURAND, Laurent DURBAN, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Vincent GAUDY, Cyril GAUDY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Maxime LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Philippe MARTINEZ, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Michel SUERE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER, Philippe AUDOUI

Absents excusés : Henry SANCHEZ, Richard NOUGUIER, Alain DURO, Robert SOUQUE, Henry SAUCEROTTE, Christine PRADEL, Serge MALDONADO, Sébastien FREY, Jean AUGE, Géraldine KERVELLA, Alain BIOLA, Olivier BRUN, Pierre USACHE, Annie ROUGEOT

**Objet : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT, D'HEBERGEMENT
ET DE RESTAURATION DES INTERVENANTS LORS DES MANIFESTATIONS
ORGANISEES PAR LE SICTOM**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SICTOM organise des manifestations dont fait partie, par exemple, le colloque annuel.

A ce titre, des intervenants extérieurs sont appelés à utiliser leurs véhicules personnels ou des moyens de transport en commun pour se déplacer.

Il propose de prendre en charge leurs frais de déplacement, soit sur la base du tarif kilométrique retenu par l'administration fiscale, soit sur présentation de leurs titres de transport respectifs.

Il précise que, pour les intervenants ayant une résidence éloignée du lieu où se déroule la manifestation, le SICTOM pourrait prendre en charge les frais de restauration et d'hébergement pour la période considérée, sur présentation des justificatifs originaux.

Il invite les membres présents à se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte les propositions telles que sus exposées,
- Autorise son Président à signer les conventions correspondantes avec les intervenants dans les conditions précitées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.


Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE
RECUE
- 3 OCT. 2014
SERVICE COURRIER